

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de rénovation du sentier du littoral

N°2022/44

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** les articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour assurer les travaux de rénovation du sentier du littoral

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec l'association Graines de Soleil – 895, chemin du Bord de l'Etang – 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
- Article 2 : d'accepter la solution de base pour un montant de 29 884.00 euros TTC.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 764
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 09 septembre 2022



Le Maire,
Michel ILLAC